

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conform au règlement 1907/2006 (REACH)

Date d'édition: 03-09-2015

REDUWAF

Version 3

Date de la précédente édition : 06-03-2014 (remplacé en raison de la classification selon CLP)

1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Définition du produit : Mélange
Nom du produit : REDUWAF

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation : nettoyant - décapant

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Hege Chemic System Murten AG
Hauptgasse 7
CH 3280 Morat/Murten
Tél. +41(0)26 6704222 Fax +41(0)26 6721059
E-mail: chemic@bluewin.ch

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Tox Info Suisse, Zürich, numéro de téléphone 145

2. Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange selon la directive 1272/2008/EC (CLP)

Skin Corr. 1A, H314
Met. Corr., H290

Dangers pour la santé humaine et pour l'environnement:
Pas d'informations complémentaires.

2.2 Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger

GHS05



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger :

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
Peut être corrosif pour les métaux.

Mentions de mise en garde : Porter des gants de protection: > 8 heures (temps avant transpercement):
Caoutchouc nitrile > 0.35 mm épaisseur. Porter un équipement de protection des yeux ou du visage: Recommandé:
lunettes anti-éclaboussures chimiques et/ou écran facial.

Porter des vêtements de protection: Recommandé: vêtement de protection résistant aux produits chimiques.

EN CAS D' INHALATION: Transporter la personne à l' extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

EN CAS D' INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. NE PAS faire vomir.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés.
Rincer la peau à l' eau ou se doucher. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
Garder sous clef. Éliminer le contenu et le récipient en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales.

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage: Contient de l'acide phosphorique.

2.3 Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conform au règlement 1907/2006 (REACH)
REDUWAF

3. Composition/informations sur les composants

3.1 Substance

n.a.

3.2 Mélange

Déclaration des ingrédients selon EC-recommandation 89/542/EEG

agents tensioactifs non-ionique <5%

Composants dangereux

Identifiants	Nom du produit	%	Classification selon 1272/2008 (CLP)
CAS 7664-38-2 CE 231-633-2 REACH Nr. 01-2119485924-24	Acide phosphorique	15-30	Skin Corr. 1B, H314 Met. Corr. 1;H290
CAS 5949-29-1 CE 201-069-1 REACH Nr. 01-2119457026-42	Acide citrique, monohydrate	<5	Eye Irrit. 2, H319
CAS Nr. 68439-46-3 EG Nr. 614-482-0 REACH Nr. 01-2119980051-45	Alcools en C9-11, éthoxylés (6EO)	<5	Acute Tox. 4 (oral), H302 Eye Dam. 1, H318

Voir section 16 pour le texte intégral des phrases H

4. Premier secours

4.1 Description des premiers secours

Inhalation: En cas d'évanouissement transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

Contact avec les yeux: Rincer immédiatement les yeux à grande eau. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Consulter un médecin.

Contact avec la peau: Rincer immédiatement avec de l'eau. Retirer les vêtements contaminés.

Ingestion: Rincer la bouche. Ne pas faire vomir. Consulter un médecin immédiatement.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation: Si utilisé normalement non applicable.

Contact avec les yeux: Si ne pas bien rincé risque de lésions oculaires graves.

Contact avec la peau: Irritation de la peau.

Ingestion: Irritation à la bouche, à la gorge et l'estomac.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas de traitement particulier

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés: Le produit est incombustible. tous les moyens d'extinction sont utilisables.

Moyens d'extinction inappropriés: aucun connu.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Réactivité: Réagit violemment avec des bases et avec des produits à base de chlore.

5.3 Conseils aux pompiers

Porter les équipements de protection (voir section 8)

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter les équipements de protection (voir section 8).

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la dispersion dans l'environnement.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conform au règlement 1907/2006 (REACH) REDUWAFIT

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, liant universel, sciure). Diluer les restes avec beaucoup d'eau.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir aussi les sections 8 und 13.

7. Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation du poste de travail.

Éviter le contact avec les yeux et avec la peau.

Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements contaminés avant d'entrer dans un lieu de restauration. Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage: Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé.
Attendez les dispositions légales ; pas avec des produits à base de chlore.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle:

Acide phosphorique (SUVA, Suisse, 6/2013): VME: (8 heures) 1 mg/m³
VLE: (15 min.) 2 mg/m³
Notation SSc : si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures de protection individuelle

Protection respiratoire: Si le produit est pulvérisé porter un appareil respiratoire approprié.

Protection des mains: Gants de protection résistant aux produits chimiques, conforme à la norme EN 374. Compte tenu de la diversité des types, il y a lieu de respecter le mode d'emploi des producteurs.

Matériaux recommandés (correspondant à une durée de perméation > 480 min): caoutchouc nitrile, caoutchouc chloroprène, chlorure de polyvinyle (PVC).

Protection des yeux: Lunettes de sécurité chimique, conforme à la norme EN 166.

Protection corporelle: Si utilisé normalement non applicable. Retirer les vêtements contaminés.

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique:	liquide
Couleur:	sans couleur
Odeur:	faible
Valeur de seuil pour l'odeur:	non disponible
pH:	<1
Point de congélation :	<0°C.
Point d'ébullition (°C):	100° C.
Point d'inflammation (°C):	néant
Auto-inflammation (°C):	le produit ne s'enflamme pas spontanément
Danger d'explosion:	le produit n'est pas explosif
Pression de vapeur (20°C):	non disponible
Densité de vapeur :	non disponible
Température de décomposition	non disponible
Propriétés d'oxydation:	le produit n'est pas oxydant
Densité (20°C.):	1,1 g/cm ³
Viscosité (dynamique, 20°C.):	<10 mPas
Solubilité dans l'eau:	entièrement soluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau	non disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conform au règlement 1907/2006 (REACH)
REDUWAF

9.2 Autres informations

Teneur en COV : néant

10. Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Réagit violemment avec des bases.

10.2 Stabilité chimique

Le produit est stable.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Avec des produits à base de chlore des vapeurs dangereuses peuvent se produire.

10.4 Conditions à éviter

Aucune donnée spécifique.

10.5 Matières incompatibles

Attaque de nombreux métaux en produisant de l'hydrogène gazeux extrêmement inflammable qui peut former avec l'air des mélanges explosifs. Réactif ou incompatible avec des alcalis et des produits à base de chlore.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Dans les conditions normales aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

11. Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Acide phosphorique: DL50: 1250 mg/kg (rat, orale)

Acide citrique, monohydrate: DL50: 3000 mg/kg (rat, orale)

Alcools en C9-11, éthoxylés (6EO): DL50: 5000 mg/kg (rat, orale)

11.2 Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux: Irritation

Contact avec la peau: Irritation de la peau et la muqueuse.

11.3 Autres informations

Sensibilisant: Non classé

Cancérogénicité: Non classé.

Mutagénicité: Non classé.

Toxicité pour la reproduction: Non classé.

12. Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique:

Acide phosphorique: CL50 (poison, 96 heures) 3 - 3,5 mg/l

Acide citrique, monohydrate: CL50 (poison, 96 heures) 440-760 mg/l

Alcools en C9-11, éthoxylés (6EO): CL50 (poison, 96 heures) 8,5 mg/l

12.2 Persistance et dégradabilité

Les agents tensioactifs sont plus de 90% dégradable selon les méthodes de tests législatives.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Faible.

12.4 Mobilité dans le sol

Non disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et PvB

Pas d'informations complémentaires disponibles.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conform au règlement 1907/2006 (REACH)
REDUWAF

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Méthodes d'élimination des déchets: Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales. Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes.

Les ordonnances suivantes doivent être respectées:

RS 814.600	Ordonnance sur le traitement des déchets (OTD)
RS 814.610	Ordonnance sur les mouvements de déchets (OMoD)
RS 814.610.1	Ordonnance du DETEC concernant les listes pour les mouvements de déchets

Emballage : Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Manipuler avec prudence les récipients vides non nettoyés ni rincés. Les conteneurs vides ou les saches internes peuvent retenir des restes de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.

14. Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU : 1805

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Acide phosphorique, solution

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Classe: 8

14.4 Groupe d'emballage: III

14.5 Dangers pour l'environnement:

non

14.6 Préconditions particulières à prendre par l'utilisateur

Précautions spéciales :	Néant
Code tunnel:	E
Code classification :	C1

15. Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Les prescriptions nationales et locales doivent être respectées et, en particulier:

RS 813.11	Ordonnance sur les produits chimiques (OChim)
RS 814.318.142.1	Ordonnance sur la protection de l'air (OPair)
RS 814.018	Ordonnance sur la taxe d'incitation sur les composés organiques volatils (OCOV)
RS 814.012	Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs (OPAM)
RS 814.81	Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (ORRChim)
RS 822.115	Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs (OLT 5)
RS 822.115.2	Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes
RS 822.111.52	Ordonnance du DEFR sur les activités dangereuses ou pénibles en cas de grossesse et de maternité

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

non terminé.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conform au règlement 1907/2006 (REACH)
REDUWAF

16. Autres informations

Texte intégral des phrases H aux ingrédients nummés dans la section 3 :

Met. Corr. 1	Corrosif pour les métaux, catégorie 1	H290	Peut être corrosif pour les métaux
Acute Tox. 4 (oral)	Toxicité aiguë (orale) - catégorie 4	H302	Nocif en cas d'ingestion
Acute Tox. 4 (dermal)	Toxicité aiguë (cutané) - catégorie 4	H312	Nocif par contact cutané.
Skin Corr. 1A	Corrosion cutanée/irritation cutanée, catégorie 1A	H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire - catégorie 1	H318	Provoque des lésions oculaires graves
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2	H319	Provoque une sévère irritation des yeux.

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de notre connaissance mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donne pas lieu à un rapport juridique contractuel